

Avis n°2019-08

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 9 décembre 2019
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente de l'Université Lumière Lyon 2**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2*

Le quorum a été constaté en début de séance (39 membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Composition du comité scientifique de l'UTA

La présidente de l'Université Lumière Lyon 2 soumet pour avis au Conseil académique plénier la composition du comité scientifique de l'UTA (cf au document joint en annexe « Composition du comité scientifique de l'UTA »).

Résultat des votes :

Nombre présents et représentés : 39

Pour : 38

Abstention : 1

Le présent avis favorable est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER